

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° 257

présenté par
M. Viala

ARTICLE 5 DECIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mise en place du paquet neutre pour lutter contre le tabagisme est une mesure dont l'efficacité n'est absolument pas prouvée. En effet, aucune étude d'impact au préalable n'a été réalisée par le Gouvernement. En outre, au-delà de son impact réel sur la consommation, et des importants risques juridiques qu'elle implique, cette mesure aura de nombreuses conséquences négatives dont la totale mesure n'a pas encore été prise à l'heure actuelle.

Cet amendement vise donc à supprimer l'article concernant l'instauration du paquet neutre.